



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 34	
Nombre de suffrages exprimés : 39 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Claudine HUGUET (suppléante de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Claudine BARNÉRIAS a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
David GAYET a donné pouvoir à Maud LEVRAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a donné pouvoir à Laurence WANG-WAH

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :

Luc CHAPUT, Christophe CLEMENTE, Stéphane HOUSSIER, Olivier PARADIS, Laëtitia POUZADOUX, Guillaume LAURENT

Secrétaire de séance : Philippe ROUGERON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_139 : Convention pour l'alimentation basse tension sur la ZAC Julliat-Est
--

Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Dans le cadre de la commercialisation d'une parcelle sur la ZAC Julliat-Est sur la commune d'Aigueperse, il y a eu lieu de prévoir les travaux d'alimentation basse-tension pour l'entreprise FOURMANN.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Territoire d'Énergies 63 auquel la commune d'Aigueperse est adhérente.

L'estimation des dépenses correspond aux conditions économiques actuelles et s'élève à 4 500 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité le 05 octobre 2002, en application de la loi SRU, le Territoire d'Énergies 63 peut prendre en charge la réalisation des travaux HT et BT pour les besoins propres à la zone aménagée en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la Communauté de communes Plaine Limagne d'apporter le complément soit :

4 500,00 € x 0.50	2 250,00 € H.T.
TOTAL	2 250,00 € H.T.

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1

L'avant-projet ALIM BT ZA DE JULLIAT-EST (FOURMANN) situé sur la commune d'Aigueperse est approuvé

Article 2 :

La réalisation des travaux déterminés par l'article 1 est confiée au Territoire d'Énergies 63

Article 3 :

La communauté de communes Plaine Limagne participera au financement des dépenses à hauteur de 2 250 € H.T. Cette somme sera réajustée en fonction du relevé métré définitif.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à verser les sommes dans la caisse du Receveur du Territoire d'Énergies 63

Article 5 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUGERON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement